

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
COMMUNE DE GRENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-28**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze octobre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, MM. VERGNAIS Didier, THIMONIER Franck, ABADIE Frédéric, BERCIMUELLE Laurent, DESSERTINE Sébastien, Mmes CHENAVIER Christelle, CORNET Sophie,

Absents : Mmes FASSINOT Christine (*pouvoir à Laurent BERCIMUELLE*), LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, M. PLOCH Romain (*pouvoir à Didier VERGNAIS*)

Secrétaire de séance : Mme CORNET Sophie

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 juin 2022, fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du Conseiller Municipal délégué, à effet du 28 mai 2020. **Suite à l'élection de Madame Sophie CORNET, en qualité de 5^{ème} Adjointe, les délégations de fonctions consenties aux Adjointes seront modifiées comme suit :**

1 ^{er} Adjointe	Mme Vincenza MILITI	Vie associative, urbanisme, affaires scolaires, enfance, jeunesse, citoyenneté
2 ^{ème} Adjoint	M. Didier VERGNAIS	Travaux dont petits travaux de maintenance effectués par le service technique communal , sécurité des bâtiments, suivi des travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement collectif
3 ^{ème} Adjointe	Mme Christine FASSINOT	Communication, fêtes et cérémonies
4 ^{ème} Adjoint	M. Franck THIMONIER	Entretien et sécurité de la voirie, travaux d'entretien effectués par le service technique communal
5 ^{ème} Adjointe	Mme Sophie CORNET	Environnement et cadre de vie, Action sociale

En conséquence, après délibération, considérant la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2020 (*soit une population totale de 1 626 habitants*), **le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention :**

➤ **fixe le taux des indemnités de fonction comme suit :**

BENEFICIAIRES	FONCTION	Taux fixé (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique*)	Date d'effet
CAUQUIL Alain	Maire	48	
MILITI Vincenza	1 ^{ère} Adjointe	31	
VERGNAIS Didier	2 ^{ème} Adjoint	24,5	01/10/2024
FASSINOT Christine	3 ^{ème} Adjointe	18,5	
THIMONIER Franck	4 ^{ème} Adjoint	18,5	
CORNET Sophie	5 ^{ème} Adjointe	10,07	11/10/2024

➤ **Précise** qu'à chaque revalorisation du point d'indice de la fonction publique, ces indemnités seront automatiquement augmentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif de chaque exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme :
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 21 octobre 2024

La 1^{ère} Adjointe,
Par délégation, en l'absence du Maire,



Vincenza MILITI



ANNEXE N° 1 A LA DELIBERATION N° 2024-28 du 11 octobre 2024
RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
(article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE en vigueur(maximum autorisé)

Soit pour une population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants :

Maire	51,6 % *	2 121,02 €
5 Adjointes	19,8 % *	813,88 € x 5 = 4 069,40 €
ENVELOPPE GLOBALE		6 190,42 €

* de l'indice brut mensuel 1027 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique), soit 4 110,52 € depuis le 1^{er} janvier 2024.

II - INDEMNITES ALLOUEES

BENEFICIAIRES	FONCTION	Taux fixé (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique*)	Montant de l'indemnité brute mensuelle allouée
CAUQUIL Alain	Maire	48	1 973,04 €
MILITI Vincenza	1 ^{ère} Adjointe	31	1 274,26 €
VERGNAIS Didier	2 ^{ème} Adjoint	24,5	1 007,07 €
FASSINOT Christine	3 ^{ème} Adjointe	18,5	760,44 €
THIMONIER Franck	4 ^{ème} Adjoint	18,5	760,44 €
CORNET Sophie	5 ^{ème} Adjointe	10,07	413,92 €
MONTANT TOTAL MENSUEL DES INDEMNITES ALLOUEES			6 189,17 €

Grenay, le 21 octobre 2024
La 1^{ère} Adjointe,
Par délégation en l'absence du Maire,



Vincenza MILITI